

Les traces de l'histoire : les bornes romaines frontières du Jaillet, du col de l'Appenaz et du Petit Croisse Baulet

Ponctuant les cols de Jaillet, de l'Avenaz et du petit Croisse Baulet, les bornes romaines, gravées Fines, furent installées par l'occupant romain, sous le règne de l'empereur Vespasien en 74 après J.C. En y ajoutant la borne de Larioz, au col de la Forclaz sur la commune de Saint Gervais, on peut se représenter l'antique frontière fixée par ces blocs de granites, entre les peuples des Allobroges et des Ceutrons.



La borne du col du Jaillet, celle du col de l'Avenaz à sa découverte, et celle du Petit Croisse Baulet

Mais pendant longtemps, on a cru que le Val d'Arly appartenait au territoire Allobroge, appelée province romaine des Alpes Viennoises, alors qu'en réalité elle appartenait à celle des Alpes Graies, Ceutrone.

C'est grâce à la redécouverte de deux de ces bornes que nous en savons maintenant plus sur cette frontière, et sur le passé lointain de ces cols, déjà oh combien importants dans la vie de ces premières communautés du Val d'Arly.

Avant la conquête romaine à partir du II^e siècle avant Jésus Christ, les Ceutrons occupaient selon Strabon : la vallée de l'Arly à l'Est de la chaîne des Aravis, et le cours supérieur de l'Arve en Haute Savoie actuelle; les deux versants du col du Petit Saint Bernard et la vallée de Doron de Beaufort en Tarentaise.

En -121 a.v. J.C., les terres allobroges sont intégrées à la nouvelle province de la Gaule Transalpine, qui deviendra la Narbonnaise, tout comme l'ensemble des peuples de la vallée du Rhône; ils sont appelés désormais Viennens, en référence à Vienne.

Les hautes terres orientales restent, elles, au mains des Ceutrons jusqu'en 58 a.v.J.C. et Jules César, qui soumet ces peuples réfractaires à la domination romaine. Ce ne sera qu'un siècle plus tard que seront formées les Alpes Graies, avec Aime comme capitale.

C'est la borne de Larioz qui nous renseigne sur cette délimitation, issue de l'initiative impériale. Découverte en 1853 au lieu dit Larioz, sur le versant occidental du col de la Forclaz-du-Prarion, elle possède une inscription commémorant l'établissement de ces limites entre Viennois et Ceutrons. Là est précisé que Cnaeus Pinarius Cornélius Clemens, légat propréteur de l'armée de Germanie supérieure, est chargé par l'empereur de fixer définitivement la limite entre ces deux provinces.

Ce remaniement se fait au de voies de communication entre le Grand liaison directe s'effectuer entre Aime et



bénéfice des Ceutrons, déjà gestionnaires et le Petit Saint-bernard, et qui voyaient une Martigny (chef lieu Alpes Poenines).

La frontière

Au confins de la vallée d'Argentière (?), le Mont Buet et ses 3096m et son enneigement constant, formait une barrière naturelle entre les Allobroges à l'Ouest et les Ceutrons à l'Est. Ces derniers confinait également avec les Octodurèses.

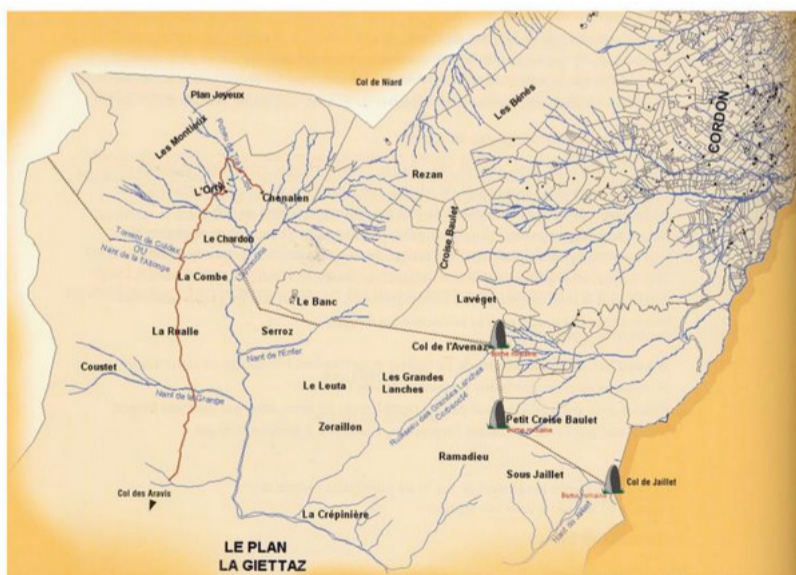
De là elle coupait l'Arve et le Diosaz, et prenait ensuite la direction du Col de la Forclaz, où la sus-dite borne fut retrouvée. La frontière ne passait pas loin de l'Oppidum des Gures, au Châtelard, versant Allobroge.

Du col de la Forclaz, la frontière suivait le Nant Gibboux et rejoignait le secteur de Saint Gervais-Domancy, non loin de l'oppidum des Amerands en territoire Ceutrons. Le tracé devait prendre ensuite la route du Mont d'Arbois.

On pense qu'elle suivait les limites communales des voisins Combloux et Demi-Quartier, en raison de prononciations linguistiques patoisantes divergeantes. (en Vallée de l'Arve on prononce "sh", et en vallée de l'Arly "st").

Du sommet des Sales, la frontière passait par le Col du Jaillet, du Petit Croisse Baulet et de l'Avenaz, comme en témoigne la borne (re)découverte en 1963 (?), et en 1992 pour les deux autres; la première fut classée "monument historique" en 1979, et les deux restantes en 1997. Si la borne du Petit Croisse Baulet est étêtée et vierge de toute inscription, les deux autres sont gravées "FINES".

Le tracé suivait ensuite la chaîne des Aravis (2325m), l'Étalle (2483), la Pointe de Mandallaz (2227), le mont Charvin (2409) et les Aiguilles du Mont (2132). Cette chaîne escarpée est difficile d'accès depuis le territoire Ceutrons.



Plus tard cette frontière ne disparu pas, malgré les dépacements et "rabattements" des pierres, c'est à dire le jet du sommet des cols dans la pente; au contraire elle délimitait encore les diocèses de Tarentaise et Genève, les mandements de Flumet et Sallanches, sous l'Empire les départements du Mont-Balnc et du Léman, la Savoie et la Haute savoie depuis 1860, et depuis toujours les communes de Cordon, anciennement Notre-Dame-du-Chastel, et la Giettaz.

